



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
26 avril 2018
Français
Original : anglais

Réunion des États parties

Dix-septième réunion

New York, 29 juin 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion par le représentant du Secrétaire général.
 2. Élection du Président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Élection des autres membres du Bureau de la réunion.
 5. Élection de neuf membres du Comité des droits de l'enfant, conformément à l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant tel que modifié (voir la résolution 50/155 de l'Assemblée générale).
 6. Questions diverses.
-

